

Mutame Essentiel - Pages spéciales régionales - Édition Savoie Mont-Blanc - Juillet 2019

N°80

Mutame ESSENTIEL



PAGES
Régionales
SAVOIE
MONT-BLANC

Mutuelle

Rapport de l'assemblée générale de Mutame Savoie Mont-Blanc

Une mutuelle solide et pourtant, en grand danger !



MUTUELLE

Rapport de l'assemblée générale de Mutame Savoie Mont-Blanc

Au cours de l'assemblée générale de notre mutuelle jeudi 20 juin à Sallanches les rapports soumis à l'appréciation des délégués ont démontré à l'évidence la vigueur et la solidité de notre mutuelle.

Au 31 décembre 2018 notre mutuelle était forte de :

10 074 membres participants : + 2,50 %

14 137 personnes protégées : + 1,00 %

- Les résultats d'exploitation sont tout à fait satisfaisants

N° Compte	Libellé du compte	Réalisé	Évolution
		2018	2018/2017
6 + 9	Totaux des charges	7 872 675,67 €	0,55 %
6	Prestations statutaires	6 556 540,62 €	-1,40 %
9	Fonctionnement	1 316 135,05 €	11,54 %
7	Totaux des produits	8 073 824,67 €	1,66 %
70	Cotisations nettes	7 950 536,52 €	2,63 %
	Autres produits	123 288,15 €	-0,01 €
	Résultat exercice brut	201 149,00 €	78,07 %
695	Impôts sur les sociétés	36 810,00 €	
	Résultat exercice net	164 339,00 €	76,02 %

- L'Assemblée générale a décidé d'affecter cet excédent à la réserve libre ainsi portée à :

Réserve au 31 décembre 20173 651 434,84 €

Résultat exercice 2018164 339,76 €

Réserve au 31 décembre 20183 815 774,60 €

- Les fonds propres s'établissent ainsi :

Fonds d'établissement constitué 228 000,00 €

Réserve pour fonds de garantie 67 058,55 €

Réserve spéciale de solvabilité 383 382,00 €

Réserve libre 3 815 774,60 €

Total Fonds propres 4 494 215,15 €

Capital de solvabilité requis	2 009 875 €
Minimum de capital requis	2 500 000 €
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	225,07 %
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	180,95 %

Le ratio net prestation/cotisation s'établit à 83,33 % : sur 100,00 € de cotisation hors taxe, notre mutuelle reverse 83,33 € de prestations. Tous les indicateurs de gestion sont positifs. Notre mutuelle s'est dotée d'une équipe administrative compétente, dynamique et performante.

Et pourtant, notre mutuelle est en grand danger !

Grand danger de gouvernance, c'est à dire fragilité du Conseil d'administration, en dépit de la qualité de ses membres dont le dévouement est exemplaire.

Je reviens à nouveau sur ce sujet car la situation est dramatique. Dès le 23 juin 2016, à Douvaine, j'ai alerté l'assemblée générale. J'ai réitéré mon appel à Scionzier le 15 juin 2017.

Lors du renouvellement triennal de la moitié du Conseil d'administration, à Annecy, le 19 juin 2018 nous n'avons pu susciter le nombre nécessaire de volontaires pour pourvoir au renouvellement triennal du Conseil d'administration nous avons eu un déficit de quatre candidats.

Statutairement, notre conseil d'administration comprend vingt huit membres.

Au 1^{er} janvier 2019 il n'en comportait que 21 :

Quatre dames, dix sept messieurs soit respectivement 19 % et 81 % alors que la proportion réglementaire est 40 % - 60 % ou 60 % - 40 %.

À ce jour, huit administrateurs sont âgés de plus de 70 ans, l'âge moyen est de 62 ans. Le conseil compte quatorze retraités.

Il est vital d'ici la fin de l'année de coopter les administratrices et administrateurs manquants afin de préparer la relève lors du renouvellement triennal de juin 2021.

Je le dis tout net, il en va de la survie de notre mutuelle. Non seulement je lance dès aujourd'hui un appel aux bonnes volontés, mais je me dois de sonner le tocsin.

Je m'autorise à paraphraser un ancien président de la république « **Notre maison brûle, ne regardons pas ailleurs** ». Notre mutuelle est dynamique, tout à fait pérenne. Relevons le défi, maintenons haut le flambeau transmis par nos collègues fondateurs il y a 56 ans.

Alors, pourquoi pas moi ?

Pourquoi ne participerai-je pas de manière plus concrète à la gestion de ma mutuelle, à son développement, pourquoi ne prendrai-je pas part aux décisions qui engagent son avenir, mon avenir mutualiste ?

Compétence exigée :
esprit de partage mutualiste, bénévolat.
Je ne remets pas à plus tard ce que je peux faire aujourd'hui : j'appelle ma mutuelle pour de plus amples renseignements et me porter volontaire.

Modification du règlement mutualiste

ARTICLE 9

Prestations d'entraide sociale

Dans le cadre d'une enveloppe budgétaire annuelle dénommée « Fonds d'action Sociale », la Mutuelle assure à ses adhérents des prestations d'entraide sociale comportant des prestations d'entraide sociale :

- allocation naissance/adoption,
- allocation mariage/Pacte Civil de Solidarité (PACS),
- allocation pour frais d'obsèques,

- allocation aide aux orphelins,
- allocation vacances pour les retraités membres participants,
- allocations vacances enfants,
- allocation vacances loisirs enfants handicapés,
- participation à la rémunération des aides familiales et des aides ménagères.

Le montant des prestations accordées par la mutuelle, fixé par l'Assemblée générale est fonction du choix de garantie effectué lors de l'adhésion par l'adhérent lui-même et pour ses bénéficiaires. Le montant des prestations accordées par la mutuelle est fonction du choix de garantie effectué lors de l'adhésion par l'adhérent lui-même et pour ses bénéficiaires. Les niveaux des remboursements et des prestations ci-dessus figurent aux tableaux annexés au présent règlement.

Les prestations : allocation naissance/adoption, allocation mariage/Pacte Civil de Solidarité (PACS), allocation pour frais d'obsèques, aide aux orphelins sont servies par la Mutuelle Générale de Prévoyance (MGP) au titre d'un contrat en inclusion obsèques – natalité/adoption - nuptialité N°74.1.GI.0101213.000864 ainsi que d'un contrat de délégation de gestion.

ARTICLE 21-2

Règles, justificatifs concernant le règlement des prestations sociales

A/Allocation naissance/adoption :

Cette allocation ne peut être versée qu'une seule fois pour un même enfant la suite sans changement.

B/Allocation mariage/Pacte Civil de Solidarité (PACS) :

sans modification.

C/Allocation pour frais d'obsèques :

Versement d'une allocation en cas de décès de l'adhérent ou ses ayants-droit tels que définis à l'article 8 des statuts, à la personne ayant réglé les frais d'obsèques. Pièces justificatives à fournir : bulletin de décès et facture de l'entreprise de pompes funèbres.

D/Aide aux orphelins :

En cas de décès du membre participant ou du conjoint bénéficiaire, il est versé à chaque enfant ayant-droit mineur de 18 ans une aide annuelle jusqu'à son 18^e anniversaire inclus.

La résiliation de la garantie SANTÉ du bénéficiaire met fin au versement, de cette aide annuelle.

Il n'est versé qu'une seule aide au premier décès. Pièces justificatives à fournir : copie du livret de famille, acte de décès.

Jean-Paul Évéraère,

Président du Conseil d'administration



Essentielles

PRÉSENTATION DES SERVICES DE VOTRE MUTUELLE

Pôle Administratif et Financier

- Comptabilité
- Procédures Internes
- RH

Responsable Administratif et Financier

BRULIN Peggy 04 57 09 41 31
p.brulin@mutame74.com



Pôle Informatique

- Contrôle exploitation
- Formation continue
- Accompagnement informatique



Responsable Informatique

RINALDI David 04 57 09 41 36
d.rinaldi@mutame74.com

Pôle Gestion

Service Prestations

- Liquidation des remboursements
- Établissements des prises en charges
- Gestion des télétransmissions

LINOT Céline 04 57 09 40 34
c.linot@mutame74.com

DUNAND Lucie 04 57 09 41 37
l.dunand@mutame74.com

NAIRE Frédérique 04 57 09 41 37
f.naire@mutame74.com

LONGET Amandine 04 50 33 11 44
a.longuet@mutame74.com

Service Cotisation et vie de contrat

- Gestion des cotisations auprès des adhérents
- Gestion des bordereaux auprès des collectivités
- Modification et Radiation de contrat

COUVIAUX Christelle 04 50 33 11 38
c.couviaux@mutame74.com

BRETINEAU Joëlle 04 50 33 11 41
j.bretineau@mutame74.com

MEHAMEDI Aziza 04 57 09 40 32
a.mehamedi@mutame74.com

Responsable pôle gestion

ORTOLLAND Véronique 04 50 33 11 40
v.ortolland@mutame74.com

Pôle Agence et Développement

- Accueil et Conseil en Santé et Prévoyance
- Gestion des contrats Santé et prévoyance

PEYCRU Johann 04 50 33 11 36
j.peycru@mutame74.com

GARCIA Laetitia 04 50 33 11 37
l.garcia@mutame74.com

Responsable Développement et Communication

MASTOUR Tarik 04 50 33 11 43
t.mastour@mutame74.com



www.mutame74.com

Mutame Essentiel - Pages spéciales régionales

Juillet 2019 - N° 80 - ISSN : 1297 4005 - Directeur de la publication : M. Daniel Lemenuel -
Directeur de la rédaction : M. Jean-Paul Évéraère - Conception et réalisation : C.A.G., Paris.
Impression : PRN, Caen. Imprimé sur papier recyclé PEFC - Couverture : © Adobe Stock.com

Siège :

Maison de la Fonction Publique Territoriale
55, rue du Val-vert - BP 101 - 74604 Seynod Cedex
Tél. : 04 50 33 11 36 - Fax : 04 50 33 05 24
contact@mutame74.com

